



REPRÉSENTATION PERMANENTE
DE LA FRANCE AUPRÈS DE
L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES
À VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique des Nations Unies

68^{ème} session
(Vienne, juin 2025)

Point 12 – L'utilisation des technologies spatiales dans le système des Nations Unies

Déclaration de la délégation française

[Date de déclaration]

= Seul le prononcé fait foi =

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les délégués,

La France mobilise activement sa politique spatiale pour remplir les objectifs de l'Accord de Paris et du Cadre de Sendai sur la réduction des risques de catastrophes, notamment dans le cadre d'UN-SPIDER pour faciliter l'utilisation des technologies spatiales pour la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence.

Depuis sa création en 1999, la Charte internationale espace et catastrophes majeures permet à un organisme national de gestion des risques ou son agence déléguée dans le pays de déclencher l'activation de ladite charte.

Proposée conjointement par le CNES, l'Agence Spatiale Européenne et l'Agence Spatiale Canadienne, la Charte compte 17 agences spatiales membres et 9 agences privées

contributeurs. Ce dispositif a été activé 982 fois depuis sa création pour soutenir les autorités de protection civile et la communauté humanitaire lors de situations d'urgences causées par des catastrophes majeures. Plus de 30% des cartes utilisées dans le cadre de la Charte sont générées à partir des images des satellites français Pléiades.

A l'automne 2025, le CNES, assurera la présidence de la Charte et s'attachera à mobiliser la communauté internationale pour assurer un accès universel à la Charte au profit du plus grand nombre d'Etats.

Grâce à une constellation de plus de 270 satellites, la charte répond aux requêtes des organismes de gestion de crise en fournissant gratuitement des données satellitaires afin d'apporter au plus vite une aide aux équipes de secouristes. Ma délégation souhaite souligner le rôle central du Bureau des affaires spatiales qui contribue, avec l'initiative UN-SPIDER, à promouvoir l'accès universel aux données de la Charte.

Le CNES a par ailleurs développé le concept d'observatoire du Relèvement (*Recovery Observatory*) comme élément central de la prise de décision dans le contexte de la post-catastrophe. Lors d'événements nécessitant de vastes efforts de reconstruction, il vise à coordonner les acquisitions d'images et à synthétiser l'information afin de présenter un cadre cohérent d'images allant de la réponse à l'urgence jusqu'à l'élaboration d'un cadre de relèvement. Plusieurs essais de cette approche ont eu lieu en condition opérationnelle depuis 2020 dans le cadre du Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS).

Monsieur le Président,

Ma délégation remercie les partenaires du CEOS, la Banque Mondiale, le Programme des nations unies pour le développement (PNUD), l'Union européenne, le Bureau des affaires spatiales et les autorités nationales pour leur engagement en faveur de l'approche prônée par l'observatoire du relèvement. La France souhaite généraliser ce dispositif et se tient à la disposition de tous pour partager son expérience.

Je vous remercie./.